

Lignes directrices pour la préparation d'une description de cours

**Politique académique de
l'Université de Moncton**

En vigueur : Novembre 2023



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

REGISTRE OFFICIEL DES LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Titre officiel du document :	Lignes directrices pour la préparation d’une description de cours												
Chantier :	Enseignement et RDC												
CODE :	ERDC-0011												
Nature du document :	Lignes directrices												
	<table><tr><th>Déclaration</th><th>Lignes directrices</th><th>Loi</th><th>Politique</th><th>Protocole</th><th>Règlement</th></tr><tr><td></td><td>X</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Déclaration	Lignes directrices	Loi	Politique	Protocole	Règlement		X				
Déclaration	Lignes directrices	Loi	Politique	Protocole	Règlement								
	X												
Entrée en vigueur :	Novembre 2023												
Adoption et mises à jour :													
Prochaine révision :	2028												
Autorité finale / Approbation finale :	Comité des programmes												
Bureau chargé de la politique :	Registrariat												
Bureau dépositaire/registre :	Secrétariat Général (Gouvernance – Réseau)												
Site web :	www.umoncton.ca/gouvernance/politiques												

I. Les descriptions de cours paraissant au répertoire doivent respecter les objectifs suivants :

- Être claires et succinctes;
- Permettre aux personnes étudiantes d'y trouver les renseignements nécessaires afin de bien comprendre la portée et les exigences d'un cours;
- Offrir la possibilité de faire un choix averti sur les cours auxquels s'inscrire.

Conformément à ces objectifs et dans le but d'assurer l'homogénéité de la forme, les lignes directrices suivantes sont proposées pour la préparation des descriptions de cours.

2. Directives à respecter pour toutes les descriptions:

- a) Utiliser un style direct sans verbe conjugué (dans la mesure du possible). La description ne doit pas dépasser 50 mots.
- b) Énumérer les principaux thèmes (à ne pas confondre avec les principaux objectifs) abordés dans le cours.

3. Éléments additionnels à inclure dans la description s'ils s'avèrent pertinents :

- a) Préciser le niveau ou la portée de la matière, notamment s'il s'agit d'une introduction, d'une initiation, d'un survol, de notions ou principes de base, d'applications, d'études, d'analyse, etc.
- b) Préciser la méthode de prestation s'il ne s'agit pas d'un cours magistral ou d'un laboratoire, notamment un stage, un séminaire, un projet de recherche, ou autre.

Une description qui ne respecte pas les lignes directrices pourrait être jugée non recevable par le Comité des programmes de premier cycle ou le Comité des programmes de cycles supérieurs et sera retournée à l'unité demanderesse.

4. Exemples de formats qui répondent à ces directives:

ECON2040 – Questions écon. contemporaines : Étude des événements qui constituent l'actualité économique tant au niveau régional qu'aux niveaux national et international. Analyse de l'origine de ces questions, de leur impact et de leurs ramifications. Étude des institutions et des structures qui influencent ces événements et des politiques publiques qui s'intéressent à ces questions.

BICH4033 – Séminaire de fin d'études : Présentation d'un sujet de biochimie ou de biologie moléculaire au cours d'un exposé oral d'environ une heure et dans un travail écrit. Sujet choisi en consultation avec la personne responsable des programmes de biochimie.